

RÉSOLUTION PORTANT SUR LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES DE 2024

S'appuyant sur l'importance des élections européennes en tant que pilier fondamental de la démocratie européenne ;

S'appuyant sur le rôle crucial joué par les parlements régionaux dans la défense des intérêts régionaux, en veillant à ce que les divers besoins des régions soient pris en compte et en jouant le rôle d'interface entre les citoyens et les institutions de l'Union européenne ;

Se référant à la Déclaration d'Oviedo de 1997, acte fondateur de la Conférence des Assemblées législatives régionales européennes, qui stipule que les niveaux régional, national et européen doivent être imbriqués afin d'appliquer correctement le principe démocratique au sein de l'Union européenne ;

Rappelant les missions principales de la CALRE, à savoir la défense et la promotion de la démocratie, ainsi que l'importance du rôle joué par les assemblées législatives régionales à cet égard ;

Conscients des valeurs de l'Union européenne, inscrites à l'article 2 du Traité sur l'Union européenne, notamment la liberté, la démocratie, l'État de droit, le respect des droits de l'homme, le pluralisme, la non-discrimination et la justice ;

Conscients des travaux menés par les commissions spéciales du Parlement européen sur l'ingérence étrangère et la désinformation, qui ont intensifié les efforts pour lutter contre la désinformation et qui encouragent les régions et les autorités locales à jouer un rôle de premier plan dans les contacts avec les populations locales, afin de mobiliser l'intérêt et la confiance des citoyens ;

Gardant à l'esprit les vastes conséquences des élections européennes, notamment la nomination d'une nouvelle Commission ;

Soulignant que les futures élections se dérouleront dans un contexte de défis de plus en plus importants, à savoir notamment les impacts de la crise Covid, qui a remis en question la confiance des citoyens dans les institutions politiques ;

Considérant le rôle joué par la législation et, plus précisément, le récent code de pratique signé par les principales plateformes de médias sociaux, dans lequel elles s'engagent à prendre des mesures contre la désinformation ;

Prenant note d'autres législations européennes telles que la loi sur l'intelligence artificielle, la loi sur la liberté des médias et la loi sur les services numériques, qui permettent une plus grande transparence et une plus grande responsabilité au profit de la population ;

Rappelant que l'objectif premier est d'empêcher la manipulation de l'information et non de la censurer ou de la réduire à une vision unique ;

Rappelant que la question de la désinformation devrait être liée aux prochaines élections européennes parce qu'elle affecte la confiance des citoyens ;

Soulignant la difficulté de réglementer la désinformation, compte tenu de l'importance attachée à la valeur fondamentale de la liberté d'expression ;

Considérant les discussions en cours au Parlement européen concernant une législation potentielle sur la transparence de la publicité politique, qui permettra d'améliorer la protection des élections européennes ;

Préoccupée par les menaces de désinformation, d'ingérence étrangère et de tentatives extérieures de tenter d'influencer les résultats des élections, ainsi que par le danger d'ingérence étrangère dans l'information sur les sujets occidentaux ;

Soulignant que les nouvelles technologies ont redéfini la taille, la nature et la portée des opérations d'ingérence étrangère, les rendant dangereuses pour toute démocratie, et que les progrès de l'intelligence artificielle (IA) vont potentiellement étendre la portée et l'efficacité des opérations d'ingérence étrangère ;

Tenant compte de la polarisation du paysage politique résultant de la guerre en Ukraine, qui accroît le niveau de menace pesant sur les processus démocratiques dans l'Union ;

Considérant le rôle des parlements régionaux dans la mise en œuvre du principe de subsidiarité, permettant aux décisions d'être prises au niveau le plus proche des citoyens ;

Tenant compte de la résolution du Parlement européen du 9 mars 2022 sur l'ingérence étrangère dans tous les processus démocratiques de l'Union européenne, y compris la désinformation (2020/2268(INI)), qui analyse, entre autres, la menace de l'ingérence étrangère sous toutes ses formes, y compris la désinformation et la manipulation des plateformes de médias sociaux et des systèmes publicitaires, et propose des recommandations visant à renforcer la résilience de l'UE face à la désinformation et à l'ingérence étrangère ;

Considérant le rapport du Parlement européen sur l'ingérence étrangère dans tous les processus démocratiques de l'Union européenne, y compris la désinformation (2022/2075(INI)), qui contient des recommandations et des mises à jour sur la stratégie coordonnée de l'UE ;

La Conférence des Assemblées législatives des régions d'Europe

Salue les institutions européennes pour avoir pris en considération les inquiétudes concernant le manque de confiance du public après les élections de 2019 et la présence d'ingérences extérieures ;

Affirme la valeur ajoutée de l'action collective pour restaurer la confiance et la résilience des citoyens face aux défis liés aux élections européennes ;

Rappelle l'importance de protéger et de promouvoir la valeur de la démocratie qui est commune à la CALRE et au Parlement européen ;

Souligne l'importance des Parlements pour la démocratie malgré les tendances actuelles à les remettre en cause ;

Prend acte de l'engagement croissant des citoyens, en particulier à la suite des difficultés rencontrées par nombre d'entre eux, causées par les crises récentes ;

Appelle les assemblées régionales à intensifier leur coopération, afin de partager les bonnes pratiques et de renforcer leur influence auprès des institutions européennes ;

Encourage la coopération entre le Parlement européen et la CALRE afin de maximiser l'engagement public, ce qui est dans l'intérêt commun des deux institutions ;

Soutient toute initiative concrète visant à promouvoir la démocratie en Europe, et en particulier le rôle des parlements régionaux dans la représentation et la construction d'un sentiment commun d'appartenance à l'Europe ;

Encourage les parlements régionaux à s'engager activement dans les dialogues et les négociations afin de promouvoir les intérêts de leurs régions au niveau de l'UE ;

Salue les initiatives visant à lutter contre les pratiques de désinformation, notamment sur Internet, et des menaces qu'elles font peser sur la démocratie ;

Salue la proposition de la Commission européenne de rendre les publicités politiques en ligne plus transparentes en les étiquetant comme telles, mais aussi en rendant publics les montants et les sources de financement injectés pour leur diffusion ;

Encourage les décideurs politiques à tous les niveaux de gouvernement à œuvrer à la mise en œuvre de politiques d'éducation aux médias, en particulier aux nouveaux médias, visant à doter les citoyens européens d'outils leur permettant d'aborder l'information en ligne avec l'esprit critique nécessaire à la libre pensée ;

Appelle à sensibiliser les citoyens aux élections européennes et à accroître la visibilité des assemblées régionales en tant qu'acteurs essentiels de la démocratie européenne afin de promouvoir la participation active des citoyens ;

Salue les initiatives visant à lutter contre les pratiques de désinformation, notamment sur Internet, et les menaces qu'elles font peser sur la démocratie et les droits fondamentaux des individus.

Fait à Bruxelles, le